

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 26 mai 2021

L'Ademe lance un fonds visant à développer le tourisme durable

Dans le cadre de l'effort de Relance, l'État, via l'Ademe, lance le Fonds Tourisme Durable à destination du **secteur touristique**. L'objectif de ce fonds est de financer la transition vers un tourisme durable afin de concilier relance économique et impératif écologique. En d'autres termes, il porte des projets visant à réduire l'empreinte écologique du secteur touristique.

Le plan se décompose en trois volets : l'aide aux **restaurateurs** (10 millions d'euros), l'aide aux **hébergements touristiques** (38 millions) et un appel à projet « **slow tourisme** » (2 millions).

Grâce au plan de Relance, les projets pourront obtenir jusqu'à 200 000 euros de subventions.

Outre l'aide financière, ce plan propose un accompagnement tout au long du processus (aide à la création de dossiers, aide au diagnostic, accompagnement par un expert du tourisme durable).

Un plan adapté au département des Alpes-de-Haute-Provence.

Ce plan est l'occasion pour le département des Alpes-de-Haute-Provence de s'affirmer comme un département moteur du tourisme durable et de mettre en valeur ses nombreux atouts. En effet, de par son territoire rural et son relief montagneux, notre département offre les conditions idéales pour le tourisme durable.

Le tourisme durable répond à une demande croissante des consommateurs qui se soucient toujours plus de leur empreinte écologique, mais il répond également à la logique de transformation de notre économie à laquelle le secteur touristique ne pourra pas échapper.

Les critères de sélection étant très favorables à notre département, nombre de nos villes sont éligibles à ce volet du plan de relance. C'est notamment le cas de l'immense majorité des villes de moins de 20 000 habitants.

Comment y postuler ?

Les volets restauration et hébergement du fonds courent sur 2021 et 2022 en continu et sont opérés par les partenaires de l'ADEME.

Pour savoir si vous êtes éligible, l'ADEME a mis en place un site :
<https://www.fondstourismedurable.fr/>

Si votre établissement est éligible, vous serez rapidement contacté par un référent qui vous apportera la marche à suivre pour enclencher cette démarche.

Le nombre d'entreprises accompagnées étant limité, les demandes seront traitées par ordre d'arrivée.

Les candidatures pour l'appel à projet Slow Tourisme sont d'ores et déjà lancées et seront clôturées au **14 juin 2021**, avant d'être **réouvertes à l'automne 2021**.

Contacts :

Florence MAILHAN et Anne RENAUD de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur

fondstourismedurable@var.cci.fr

Stéphane CRANDAL

coord.fondstourismedurable@pnrpaca.fr

Léa KAMINSKE

fondstourismedurable@pnrpaca.fr

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex